



COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le Classement 2006 des Vins de Saint-Emilion
est rétabli !**

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion prend acte de la décision du Conseil d'Etat concernant l'annulation de l'ordonnance du 29 mars 2007 par laquelle le Juge des référés du tribunal administratif avait suspendu l'exécution de l'arrêté interministériel du 12 décembre 2006 portant homologation du Classement des Crus de l'Appellation d'Origine Saint-Emilion Grand Cru, et constate que celle-ci confirme sa propre analyse juridique effectuée en son temps.

Cette décision a pour effet immédiat de remettre en vigueur le classement approuvé en 2006.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion prend également acte que le Conseil d'Etat, en l'état de l'instruction, retient qu'il n'y a aucun élément de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité de l'arrêté homologuant le dernier classement.

Il s'agit là d'une reconnaissance du travail de la commission de classement et des services de l'INAO.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion se félicite que l'intérêt public soit ainsi rétabli et que le vide juridique de ces derniers mois soit levé.

Saint-Emilion le 13 novembre 2007